

Demande déposée le 28/11/2022 et complétée le 14/02/2023

N° PC 072 253 21 Z0008 M01

Par :	Monsieur CHEVEE Anthony Madame SIEFFERT Vanessa
Demeurant à :	37 Bis route de la Suze 72210 ROEZE SUR SARTHE
Sur un terrain sis à :	37 Bis Route de la Suze 72210 ROEZE SUR SARTHE
Cadastré :	253 G 2245
Nature des Travaux :	Extension et deux annexes

Surface de plancher
créée après modification : 74,81 m²
créée avant modification : 58.57 m²
existante : 120 m²

Affiché le 17/04/2023

Destination : Habitation et Annexes à
l'habitation

Le Maire de la Commune de Roëzé-sur-Sarthe,

Vu la demande de permis de construire modificatif présentée le 28/11/2022 par Monsieur CHEVEE Anthony et Madame SIEFFERT Vanessa, visant à un *changement d'usage des deux annexes, à savoir transformer l'abri de jardin en pool house, à modifier l'emplacement de la descente de gouttière et de la porte de service pour le garage, et à modifier les dimensions de la fenêtre de la façade Est de l'extension (2.04m de hauteur et 0.60m de largeur),*

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/01/2019,

Vu l'arrêté en date du 26/08/2021 accordant le permis de construire,

Vu l'avis favorable du Maire,

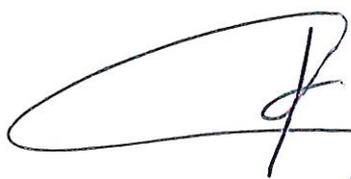
Vu les pièces complémentaires reçues le 14/02/2023,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le présent Permis de Construire MODIFICATIF est **ACCORDÉ** sous réserve du respect des conditions suivantes :

- *Toutes les prescriptions et/ou observations émises dans le permis initial, non modifiées, sont maintenues.*

Roëzé-sur-Sarthe, le 13 avril 2023




Le Maire, Mme Catherine TAUREAU

Date d'affichage du dépôt : 29/11/2022

Transmis à la Préfecture le : 14/04/2023

Notifié au pétitionnaire le :

NOTA BENE : La réalisation du projet est susceptible de donner lieu au versement de la Taxe d'Aménagement Communale, de la Taxe d'Aménagement Départementale et de la Redevance d'Archéologie Préventive.